

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE

PREAMBULE

Inchangé

Ière PARTIE : LE DIAGNOSTIC

Inchangé

IIème PARTIE : LES OBJECTIFS

Inchangé

IIIème PARTIE : L'ACTION

Inchangé

IVème PARTIE : LES MOYENS

Inchangé

Vème PARTIE : LE SUIVI

Inchangé

VIème PARTIE : LA DUREE ET LA RESILIATION

Article 25

Les parties conviennent de reconduire la convention pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Article 26

Inchangé

Maire de la Ville de

Le

Marie Noëlle SÉHABIAGUE
Directeur de la caisse d'Allocations
familiales de Rouen